35ème RALLYE RÉGIONAL DU QUERCY

A.S.A. du QUERCY

Ecurie des Cadourques

23 – 24 avril 2016

Règlement Particulier

==========

PROGRAMME et HORAIRES DU RALLYE :

Parution du règlement : lundi 7 mars 2016
Ouverture des engagements : lundi 7 mars 2016
Clôture des engagements : lundi 11 avril 2016 (minuit cachet de la Poste faisant foi)
Parution du road book : dimanche 17 avril 2016 à partir de 9 h
Disponible : au Restaurant « On Passe à Table » à Saint Géry (46)
ou au Siège « Café Le Bordeaux » à Cahors (46)
Date et heures reconnaissances : dimanche 17 avril 2016 de 9 h à 20 h
samedi 23 avril 2016 de 8 h à 14 h
Vérifications administratives : samedi 23 avril 2016 de 8 h à 14 h
Vérifications techniques : samedi 23 avril 2016 de 8 h 15 à 14 h 15
Vérifications finales : Garage CHARAZAC – Pont - Saint Géry – dimanche 24 avril à 17 h 30
1ère réunion du collège : samedi 23 avril 2016 à 13 h 15
des commissaires sportifs à "Le Bistrot Gambetta" Allées Fénelon à Cahors
Publication des équipages : samedi 23 avril à 15 h 30 au Panneau d'affichage,
admis au départ Place Mitterrand à Cahors
Départ 1ère voiture 1ère Etape, Moderne : samedi 23 avril à 17 h 14 du Parc Fermé à Cahors
Arrivée 1ère voiture 1ère Etape, Moderne : samedi 23 avril à 19 h 10 au Parc Fermé à Saint Géry
Publication résultats 1ère Etape samedi 23 avril à 20 h 40 Panneau d'Affichage
(classement partiel provisoire) entrée du Parc Fermé à Saint Géry
et Ordre de départ 2ème Etape
Départ 1ère voiture 2ème Etape, Moderne : dimanche 24 avril à 8 h 44 du Parc Fermé à Saint Géry
Arrivée 1ère voiture fin du rallye, Moderne : dimanche 24 avril à 16 h 37 au Parc Fermé à Saint Géry
Publication résultats du rallye : dimanche 24 avril : au plus tard 30 mn après entrée en Parc
(classement final provisoire) Fermé du dernier concurrent Moderne, au Panneau d' Affichage,
entrée du Parc Fermé à Saint Géry

Remise des prix : dimanche 24 avril 2016, à partir de 18 h 45, Salle des Fêtes de Saint Géry.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

Organisateur Administratif : A.S.A. du QUERCY L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du Quercy organise les 23 et 24 avril 2016 le **35ème Rallye Régional du Quercy**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation : (F.F.S.A.)
- Comité Régional Sport Automobile Midi-Pyrénées : N° 8 en date du 26-01-2016

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président : NOLLEVAL Claude Président d'Honneur : DIDIER Dominique

Membres : -Aulié P -Ausset P -Barrières J -Bessières D -Bottier T -Bras J -Bras L -Bras P -Faurie P -Laviale G -Laviale JM -Lobry JJ -Lobry M -Malbec S -Maury S -Nolleval F -Nolleval R Pégourié X -Piris G -Valès MH -Valès M - Védrine C -Védrine P

et tous les autres membres volontaires de l'Ecurie des Cadourques.

Secrétariat du Rallye : Mlle VALÈS Marie-Hélène

Domaine de Gayfié - 46260 Saint Jean de Laur - Tél. : 06 23 80 45 58

rallye.quercy@orange.fr

Permanence du Rallye :

Toute la journée, de 8 h à 21 h - le week-end, de 9 h à 21 h.

1/ Mlle VALÈS Marie-Hélène Tél. : 06 23 80 45 58

Domaine de Gayfié - 46260 Saint Jean de Laur

2/ M. BRAS Philippe Tél. : 06 87 13 85 70

Barat de Bouziès - 46230 Escamps

Organisateur Technique : ÉCURIE DES CADOURQUES

Siège : Café Le Bordeaux - 46000 Cahors

AFFICHAGE : Le tableau officiel d'affichage sera situé :

- samedi 23 avril 2016, Place Mitterrand à CAHORS, de 8 h à 18 h
- samedi 23 avril 2016 à partir de 16 h 15 jusqu'au dimanche 24 avril à 19 h, Entrée du Parc Fermé, à Saint Géry.

1.1 P : OFFICIELS :

Observateur CRSA-Conseiller RTS :	CAPIN Michel	Licence n° 6494	09 14
Président du collège :	MIO BERTOLO Jean-Jacques	Licence n° 1297	09 10
Commissaires sportifs :	BERGUES Thierry	Licence n° 76614	09 08
	BERTRAND-PUECH Myriam	Licence n° 165105	09 15
Directeur de course PC :	MARTY Patrice	Licence n° 9699	09 15
Directeur de course adjoint :	ESCLOUPE Yves	Licence n° 76046	09 03
	MARTINEZ-MATEOS Philippe	Licence n° 53357	09 01
Directeur de Course ES :	BONNAUD Alain	Licence n° 8481	17 14
	GALANT Michel	Licence n° 113868	09 15
Directeur de Course (Tricolore):	BONIFACE Eric	Licence n° 131210	09 04
Médecin coordonnateur :	ELRAKAAWI Mohamed	Licence n° 211104	09 10
Commissaires techniques :			
Responsable :	ROQUES Jean-Pierre	Licence n° 178808	17 14
	MOMMAYOU André	Licence n° 12924	09 03
	DARLAVOIX Vincent	Licence n° 170389	17 14
	CHAZAL Patrick	Licence n° 198486	09 05
	CABOT Pierre-Marc	Licence n° 15237	09 08
Chargés des relations Avec les concurrents :	BLANC Michel	Licence n° 20772	17 06
	VAYSSIERE Jean-Bernard	Licence n° 29335	09 15
Chargé vérification Publicité :	CABROL Marcel	Licence n° 14590	09 15
Chargé relations presse :	NOLLEVAL Claude	Licence n° 179635	09 08

Juges de faits : Conforme au règlement standard des rallyes

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs tous les officiels figurant sur le règlement particulier Rallye du Quercy et rallye de doublure VHC sont déclarés compétents en tant que juges de faits.

1.2 P : ÉLIGIBILITE **:**

Le 35ème Rallye Régional du Quercy Moderne compte en 2016 pour :
- La Coupe de France des Rallyes, coefficient 2
- Le Championnat du C.R.S.A. Midi-Pyrénées (Pilotes et Copilotes)
- Le Championnat du C.R.S.A. Limousin
- Le Challenge des Commissaires du C.R.S.A. Midi-Pyrénées
- Le Challenge de l'A.S.A. Route d'Argent

1.3 P : VÉRIFICATIONS **:**

Samedi 23 avril 2016

- Déchargement obligatoire des voitures sur le Parking des Chartreux (accès sud de Cahors, près du pont « Louis Philippe » et de l'hôtel « La Chartreuse »)
- Vérifications administratives : de 8 h à 14 h dans les locaux de « Cahors Saveurs » 366 quai Albert CAPPUS – Chemin de la Chartreuse à CAHORS, à 300 m du parking des Chartreux
- Vérifications techniques : de 8 h 15 à 14 h 15, Place Mitterrand, à CAHORS

Les équipages recevront une convocation pour les vérifications administratives par courriel ou SMS à l'adresse indiquée sur leur demande d'engagement.

Dimanche 24 avril 2016

- Vérifications finales : Elles seront effectuées au Garage CHARAZAC Denis Pont St Géry – 46330 SAINT GÉRY

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 35° Rallye Régional du Quercy doit adresser à « Ecurie des Cadourques, chez Marie-Hélène VALÈS, Domaine de Gayfié - 46260 Saint Jean de Laur » la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **lundi 11 avril 2016 minuit**. (cachet de la poste ou de la télécopie faisant foi)

3.1.10 P **Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.**

3.1.11.1 P Les droits d'engagements sont fixés :
- avec publicité facultative des organisateurs : **290 € , pour tout engagement reçu au plus tard à la date du 1er avril 2016**, et 315 € au delà de cette date.
- sans publicité facultative des organisateurs : 580 €, pour tout engagement reçu au plus tard à la date du 1er avril 2016 et 630 € au delà de cette date.

- De plus une remise est consentie pour les équipages qui sont adhérents de l'Ecurie des Cadourques **au plus tard à la date du 1er avril 2016**.
  (1 membre de l'équipage adhérent : - 20 €, 2 membres adhérents : - 30 €)

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèques libellés à l'ordre de : **«Ecurie des Cadourques»**

3.2 P ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 P Voitures autorisées : Conforme au règlement standard FFSA

4.2 P Pneumatiques : Conforme au règlement standard FFSA

4.3 P Assistance : Conforme au règlement standard FFSA

- Pendant toute la durée du rallye aucune réparation ou ravitaillement n'est autorisé en dehors du Parc d'Assistance
- Parc d'Assistance Commune de St Géry, lieu-dit Les Masseries, intersection D 662 et D 10
- **La vitesse dans les zones ou parcs d'assistance est strictement limitée à 30 km/h**
- Chaque équipage prendra en charge l'enlèvement de ses déchets en quittant le parc.

4.3.2.3 P Limitation changement de pièces : Conforme au règlement standard FFSA

4.4 P Procédure de pesée des voitures : Conforme au règlement standard FFSA

4.5 P Echappement : Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P Identification des voitures : Conforme au règlement standard FFSA

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également la voitures 0 si elle est en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur, qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5-4 du règlement standard des rallyes.

4-6-2 : Un logo noir sur fond blanc "SECURITE" de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00, et 0.

4.8 P Extincteurs : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 P : PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.5 P Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION :

Le 35ème Rallye Régional du Quercy représente un parcours de 177,600 kms.
Le Rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales (E.S.) chronométrées, pour une longueur totale de 39,900 kms

Les E.S. sont :	« Prologue Berganty » :	E.S. 1 : 6,2 km x 1 = 6,200 kms
	« Berganty-Saint Cirq Lapopie » :	E.S. 2- 4 : 7,7 km x 2 = 15,400 kms
	« Saint Cirq Lapopie » :	E.S. 3- 5 - 6 : 6,1 km x 3 = 18,300 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 P RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA

6-2-6 P **Les reconnaissances sont autorisées uniquement le dimanche 17 avril 2016 de 9 h à 20 h, et le samedi 23 avril de 8 h à 14 h,** afin de respecter la sécurité et le repos des riverains.
Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.
Nombre de passages en reconnaissance : **3 maximum**
Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés de façon visible, en haut à droite du pare-brise du véhicule de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

6.3 P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 P Départ : Conforme au règlement standard FFSA

7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles : Conforme au règlement standard
7.2.11 P Les signes distinctifs des commissaires sont :
Commissaire de route : Chasuble Orange
Chef de poste : Chasuble Orange barrée d'un trait noir

7.3 P Contrôles horaires (CH) – Exclusion : Conforme au règlement standard FFSA

7.4 P Contrôle de regroupement : Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P Epreuves spéciales (E.S) : Conforme au règlement standard FFSA

7.6 P Parc Fermé : Conforme au règlement standard FFSA

Les Parcs Fermé et de regroupement seront situés :
- A Cahors, sur les Allées Fénelon, à l'issue des vérifications techniques
- A Saint Géry, à l'issue de chaque section

ARTICLE 8 P : RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P : PRIX

Conforme au règlement standard FFSA

Mais:

Classes A5K, A6K, A7K, A7S : seront regroupées avec les classes respectives A5, A6, A7.

Groupe R : les classes primées sont les classes R 1 (R1A + R1B regroupées), R 2 (R2B + R2C regroupées), R 3 (R3C + R3D + R3T regroupées), R 4 et R 5 (R5 et 5T regroupées).

La classe "N 2 série" sera récompensée.

Prix en espèces :

Montant total maxi des prix distribuables : 11 290 €

La répartition se fera de la façon suivante : (Ces prix ne sont pas cumulables)

Scratch : 1er: 530 € 2ème: 400 € 3ème: 330 €

Groupe : Tous les groupes seront récompensés selon les mêmes critères (A/FA, N/FN, F2000, GT de série, R)

Partants :	1 à 4	5 à 9	10 et +
1°	230 €	320 €	320 €
2°		200 €	200 €
3°			150 €

Classe : Les classes A5/A5K, A6/A6K, A7/A7K/A7S sont regroupées

Partants :	1 à 4	5 à 9	10 à 15	16 et +
1 °	220 €	290 €	290 €	290 €
2 °		125 €	140 €	140 €
3 °				60 €

Équipages féminins : Si un minimum de 3 partants : 290 € au 1er équipage féminin.

Coupes :

Une coupe sera offerte à chaque membre des équipages classés et présents à la remise des prix
Les coupes ne sont pas cumulables

Des commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 avril 2016
à la Salle des Fêtes de Saint Géry à partir de 18 h 45
(Remise des prix VHC puis Moderne)

* * * * * * * * * * * * * * * *

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2016

PILOTES – COPILOTES

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des communes traversées par le rallye, que **l'Ecurie des Cadourques** peut organiser cette année la

35ème édition du Rallye Régional du Quercy.

C'est cependant grâce à votre sportivité, et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **Respecter le Code de la Route**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, en suivant scrupuleusement les limitations de vitesse sur des routes fréquentées par des enfants allant ou revenant de l'école, par des promeneurs, et par des véhicules agricoles.

Afin de limiter la gêne des riverains, pour respecter leur sécurité et leur repos, il vous est demandé de limiter **la période des reconnaissances au dimanche 17 avril** de 9 h à 20 h, **et au samedi 23 avril 2016,** de 8 h à 14 h.
Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum.
Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.
Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Nous vous demandons de prendre conscience que les reconnaissances ne peuvent pas être des essais grandeur nature avec passages surmultipliés, vitesse et bruit excessifs.

Nous comptons sur votre civisme et votre courtoisie, **de votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

Nous mettons tout en œuvre pour que cette 35ème édition vous laisse un excellent souvenir, un effort sera fait comme chaque année pour votre accueil depuis les vérifications administratives jusqu'à la remise des prix, où tous les équipages seront récompensés, au moins par une coupe.

Notre souhait est que chacun quitte le Rallye du Quercy avec l'envie de revenir en 2017.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable Rallye Régional du Quercy, et vous remercie par avance pour votre sportivité.

ORGANISATION

ASA Quercy

35ème RALLYE REGIONAL du QUERCY - 2nd RALLYE DU QUERCY VHC

23 et 24 Avril 2016

HORAIRES DE PASSAGE 1ère ETAPE - Samedi 23 avril 2016

	Désignation	Temps imparti	1:00 Voiture Tricolore	0:45 Voiture Autorités	0:40 Voiture PROMO	0:35 Voiture PROMO	0:34 Voiture Observ	0:30 Voiture INFO SONO	0:25 Voiture 000	0:15 Voiture 00	0:10 Voiture O	Premier VHC nb VHC 0:20	0:00 Dernier VHC	0:05 Voiture INFO	0:10 Voiture 0	0:20 Premier Moderne	1:49 Dernier Moderne	KM partiel	KM cumulé
CH 0	Sortie parc fermé CAHORS		15:30	15:45	15:50	15:55	15:56	16:00	16:05	16:15	16:20	16:30	16:49	16:54	17:04	17:14	19:03		0,000
CH 0A	Entrée parc Assistance Les Masseries	0:40	16:10	16:25	16:30	16:35	16:36	16:40	16:45	16:55	17:00	17:10	17:29	17:34	17:44	17:54	19:43	21,700	21,700
CH 0B	Sortie parc Assistance Les Masseries	0:20	16:30	16:45	16:50	16:55	16:56	17:00	17:05	17:15	17:20	17:30	17:49	17:54	18:04	18:14	20:03	2,250	23,950
CH 1	CH Départ ES 1 PROLOGUE BERGANTY	0:18	16:48	17:03	17:08	17:13	17:14	17:18	17:23	17:33	17:38	17:48	18:07	18:12	18:22	18:32	20:21	10,100	34,050
DES 1	Départ ES 1 PROLOGUE BERGANTY	0:03	16:51	17:06	17:11	17:16	17:17	17:21	17:26	17:36	17:41	17:51	18:10	18:15	18:25	18:35	20:24	0,150	34,200
CH 1A	Entrée Parc Fermé SAINT-GERY	0:35	17:26	17:41	17:46	17:51	17:52	17:56	18:01	18:11	18:16	18:26	18:45	18:50	19:00	19:10	20:59	24,850	59,050

HORAIRES DE PASSAGE 2ème ETAPE - Dimanche 24 avril 2016

	Désignation	Temps imparti	1:00 Voiture Tricolore	0:45 Voiture Autorités	0:40 Voiture PROMO	0:35 Voiture PROMO	0:34 Voiture Observ	0:30 Voiture INFO SONO	0:25 Voiture 000	0:15 Voiture 00	0:10 Voiture O	Premier VHC nb VHC 0:20	0:00 Dernier VHC	0:05 Voiture INFO	0:10 Voiture 0	0:20 Premier Moderne	1:49 Dernier Moderne	KM partiel	KM cumulé
CH 1B	Sortie parc fermé SAINT-GERY		7:00	7:15	7:20	7:25	7:26	7:30	7:35	7:45	7:50	8:00	8:19	8:24	8:34	8:44	10:33		59,050
CH 1C	Entrée parc Assistance Les Masseries	0:05	7:05	7:20	7:25	7:30	7:31	7:35	7:40	7:50	7:55	8:05	8:24	8:29	8:39	8:49	10:38	1,500	60,550
CH 1D	Sortie parc Assistance Les Masseries	0:35	7:40	7:55	8:00	8:05	8:06	8:10	8:15	8:25	8:30	8:40	8:59	9:04	9:14	9:24	11:13	2,250	62,800
CH 2	CH Départ ES 2 BERGANTY	0:20	8:00	8:15	8:20	8:25	8:26	8:30	8:35	8:45	8:50	9:00	9:19	9:24	9:34	9:44	11:33	10,100	72,900
DES 2	Départ ES 2 BERGANTY	0:03	8:03	8:18	8:23	8:28	8:29	8:33	8:38	8:48	8:53	9:03	9:22	9:27	9:37	9:47	11:36	0,150	73,050
CH 3	CH Départ ES 3 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:12	8:15	8:30	8:35	8:40	8:41	8:45	8:50	9:00	9:05	9:15	9:34	9:39	9:49	9:59	11:48	8,500	81,550
DES 3	Départ ES 3 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:03	8:18	8:33	8:38	8:43	8:44	8:48	8:53	9:03	9:08	9:18	9:37	9:42	9:52	10:02	11:51	0,100	81,650
CH 3A	Entrée parc regroupement SAINT GERY	0:30	8:48	9:03	9:08	9:13	9:14	9:18	9:23	9:33	9:38	9:48	10:07	10:12	10:22	10:32	12:21	18,700	100,350
CH 3B	Sortie parc regroupement SAINT GERY	1:20	10:08	10:23	10:28	10:33	10:34	10:38	10:43	10:53	10:58	11:08	11:27	11:32	11:42	11:52	13:41	0,000	100,350
CH 3C	Entrée parc Assistance Les Masseries	0:05	10:13	10:28	10:33	10:38	10:39	10:43	10:48	10:58	11:03	11:13	11:32	11:37	11:47	11:57	13:46	1,500	101,850
CH 3 D	Sortie parc Assistance Les Masseries	0:35	10:48	11:03	11:08	11:13	11:14	11:18	11:23	11:33	11:38	11:48	12:07	12:12	12:22	12:32	14:21	2,250	104,100
CH 4	CH Départ ES 4 BERGANTY	0:20	11:08	11:23	11:28	11:33	11:34	11:38	11:43	11:53	11:58	12:08	12:27	12:32	12:42	12:52	14:41	10,100	114,200
DES 4	Départ ES 4 BERGANTY	0:03	11:11	11:26	11:31	11:36	11:37	11:41	11:46	11:56	12:01	12:11	12:30	12:35	12:45	12:55	14:44	0,150	114,350
CH 5	CH Départ ES 5 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:12	11:23	11:38	11:43	11:48	11:49	11:53	11:58	12:08	12:13	12:23	12:42	12:47	12:57	13:07	14:56	8,500	122,850
DES 5	Départ ES 5 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:03	11:26	11:41	11:46	11:51	11:52	11:56	12:01	12:11	12:16	12:26	12:45	12:50	13:00	13:10	14:59	0,100	122,950
CH 5A	Entrée parc regroupement SAINT GERY	0:30	11:56	12:11	12:16	12:21	12:22	12:26	12:31	12:41	12:46	12:56	13:15	13:20	13:30	13:40	15:29	18,700	141,650
CH 5B	Sortie parc regroupement SAINT GERY	1:20	13:16	13:31	13:36	13:41	13:42	13:46	13:51	14:01	14:06	14:16	14:35	14:40	14:50	15:00	16:49	0,000	141,650
CH 5C	Entrée parc Assistance Les Masseries	0:05	13:21	13:36	13:41	13:46	13:47	13:51	13:56	14:06	14:11	14:21	14:40	14:45	14:55	15:05	16:54	1,500	143,150
CH 5D	Sortie parc Assistance Les Masseries	0:35	13:56	14:11	14:16	14:21	14:22	14:26	14:31	14:41	14:46	14:56	15:15	15:20	15:30	15:40	17:29	2,250	145,400
CH 6	CH Départ ES 6 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:24	14:20	14:35	14:40	14:45	14:46	14:50	14:55	15:05	15:10	15:20	15:39	15:44	15:54	16:04	17:53	13,400	158,800
DES 6	Départ ES 6 SAINT CIRQ LAPOPIE	0:03	14:23	14:38	14:43	14:48	14:49	14:53	14:58	15:08	15:13	15:23	15:42	15:47	15:57	16:07	17:56	0,100	158,900
CH 6A	Entrée Parc Fermé SAINT GERY	0:30	14:53	15:08	15:13	15:18	15:19	15:23	15:28	15:38	15:43	15:53	16:12	16:17	16:27	16:37	18:26	18,700	177,600